

## À l'attention de la Municipalité de Prangins

*En vertu de l'article 67 du Conseil Communal, nous soussignés vous adressons l'interpellation suivante :*

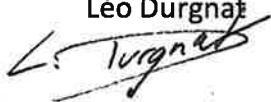
La démocratie est un concept sur toutes les lèvres lorsqu'il s'agit de défendre nos sociétés occidentales. Dérivé des mots grecs *demos le peuple* et *kratos le pouvoir*, la démocratie est encore un mirage dans bon nombre de pays du monde. Chez nous aussi, occidentaux, elle se doit d'être une priorité pour nous toutes et tous, notamment parce qu'elle subit des attaques variées et fréquentes, non-exhaustivement par la corruption, les aspirations autoritaires de certains dirigeants, le complotisme, le terrorisme, etc.

Nous soussignés sommes d'avis que chaque organe, aussi petit soit-il, peut contribuer à maintenir et même faire évoluer la démocratie. C'est en particulier vrai pour une commune comme Prangins. Dans cet état d'esprit, nous avons appris la création d'une **commission consultative de la Municipalité** composée de pranginoises et pranginois **hors-conseil**. (Cf. PV séance du 15 septembre, page 7)

Selon nous, toute initiative permettant à la population de s'intéresser et de s'investir dans la prise de décision est bonne à prendre, c'est pourquoi nous remercions la Municipalité pour la création de ladite commission et aimerions vous poser les questions suivantes quant à son évolution :

1. Voulez-vous pérenniser ce concept ?
2. Sur quels thèmes travaille précisément cette commission ?
3. Vous avez indiqué avoir sélectionné les membres notamment selon leurs compétences mais également souvent selon leur expérience passée au sein du Conseil. Envisageriez-vous de faire évoluer les critères de sélection afin de représenter au mieux la population pranginoise en termes d'âge, de profession, de revenus, etc... ?
4. Serait-il possible pour nous, conseillers communaux, d'obtenir un rapport des commissionnaires afin de pouvoir user de notre droit d'initiative en cas d'idée intéressante ?

Nous vous remercions d'avance pour vos réponses.

Léo Durgnat  


Samir Abid  
